

CONFÉRENCE DE PRESSE

- ◆ **Recentralisation du RSA**
- ◆ **Plan Pauvreté**
- ◆ **Étude Agri Péi 2030**

Mercredi 26 juin 2019 • Hôtel du Département

Le Département aux côtés des Réunionnais

LA RECENTRALISATION DU RSA

Vers la mise en œuvre d'un nouveau modèle d'insertion pour La Réunion

La recentralisation du Revenu de Solidarité Active n'est pas le signal d'un désengagement de la Collectivité des politiques d'insertion. Au contraire, elle est l'occasion d'améliorer et de renforcer le dispositif d'insertion dans le cadre d'une nouvelle articulation des interventions de l'État, du Département et des principaux opérateurs de cette politique publique essentielle pour La Réunion (CAF, Pôle Emploi...).

C'est pourquoi, le Département a souhaité être force de propositions, notamment en lien avec la mise en œuvre du Plan Pauvreté. Des discussions avec l'État sont en cours et des avancées importantes sont constatées. Elles demanderont néanmoins à être confirmées dans les mois qui viennent, dans le cadre du vote de la loi de finances pour 2020.

Le Conseil départemental, force de propositions

La demande de recentralisation du RSA poursuit un double objectif :

- ◆ permettre à la Collectivité de dégager dès 2020 des marges

de manœuvre financières pour amplifier son action sociale et notamment la lutte contre la pauvreté, à travers la déclinaison départementale du Plan Pauvreté ;

- ◆ imaginer un nouveau modèle d'insertion pour La Réunion renforçant l'encouragement à la reprise d'activité.

Le Département a transmis ses propositions au Gouvernement, visant à lutter plus efficacement contre l'exclusion par l'expression pleine et entière de la solidarité nationale et de la solidarité départementale.



La recentralisation du Revenu de Solidarité Active

[suite]

Une nouvelle vision des politiques d'insertion

Ces orientations reposent essentiellement sur quatre piliers :

- ◆ **le financement de l'allocation par l'État avec une compensation par le Département sur des bases équitables :**
le Département demande notamment la prise en compte de la période de référence 2016-2018 ;



- ◆ **des parcours d'insertion simplifiés, par un renforcement du partenariat CAF-Département :** le Département propose de renforcer le partenariat avec la CAF, afin de mettre en œuvre et de renforcer l'accompagnement des bénéficiaires du RSA, au plus tôt après l'ouverture des droits ;
- ◆ **une amélioration de la situation financière des bénéficiaires les plus éloignés de l'emploi, notamment par un accès facilité au minimum vieillesse des bénéficiaires du RSA les plus âgés :** les bénéficiaires du RSA de plus de 60 ans renoncent au minimum vieillesse dont le montant est supérieur au RSA, par crainte du recours sur succession, le Département propose la suppression de cette contrainte ;
- ◆ **une adaptation du cadre réglementaire du RSA en vue de favoriser la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA :** il a été proposé que l'allocation devienne un véritable tremplin vers l'emploi en permettant de cumuler le RSA et les droits connexes avec les revenus d'activité, sur toute la durée (entre 6 et 36 mois) de 4 types de parcours d'insertion qui présentent un taux d'accès à l'emploi supérieur à 50 % (formation qualifiante, mobilité emploi, création d'activité, insertion dans l'entreprise).

La recentralisation du Revenu de Solidarité Active

[suite]

L'avancement des discussions avec l'État à ce jour

La préfiguration de la recentralisation du RSA fait l'objet d'échanges entre l'État et le Département, aussi bien au plan politique que technique.

À ce stade, il ressort de ces échanges :

- ◆ l'échéance fixée pour la recentralisation du RSA est bien le 1^{er} janvier 2020 ;
- ◆ les objectifs en matière de simplification des parcours d'insertion et de renforcement de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sont partagés ;
- ◆ le RSO qui s'adresse aux bénéficiaires du RSA de plus de 55 ans sera recentralisé avec le RSA ;
- ◆ l'État est attentif aux propositions du Département d'adapter des textes qui permettraient de préfigurer le Revenu Universel d'Activité ;
- ◆ les contraintes financières du Département ont été entendues mais les arbitrages sur les conditions financières de la recentralisation n'ont pas encore été rendus.

Des avancées à confirmer dans les mois à venir

La date retenue pour la recentralisation du RSA étant le 1^{er} janvier 2020, les arbitrages définitifs du Gouvernement interviendront dans le cadre de la préparation du projet de loi de finances pour 2020 et seront donc **connus avant le mois de septembre**.

Parallèlement, le Département a décidé d'adopter une demande d'adaptation des règles qui régissent le RSA. Cette demande est fondée sur l'article 73 de la Constitution qui permet d'adapter la loi et le règlement au contexte spécifique des DOM et sur le code général des Collectivités territoriales qui autorise les DOM à demander à l'État de prendre des mesures d'adaptation législatives et réglementaires.

Pour pouvoir engager cette adaptation dans le courant du dernier trimestre 2019, avant la recentralisation du RSA, le Département attend une réponse de l'État dès le mois de septembre.



PLAN PAUVRETÉ

La Réunion, un territoire préfigurateur

La stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté a deux objectifs :

- ◆ prévenir l'entrée dans la pauvreté des publics fragiles
- ◆ le recul de la pauvreté en France

Elle positionne l'action du gouvernement sur 5 engagements stratégiques :

- ◆ l'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- ◆ la garantie au quotidien des droits fondamentaux des enfants,
- ◆ la garantie d'un parcours de formation pour tous les jeunes,
- ◆ vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- ◆ et investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Signature de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi

C'est dans ce cadre que le Conseil départemental de La Réunion, a signé avec l'État le 28 février 2019, la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi.

La Collectivité s'est engagée en parallèle à **maintenir les moyens existants mobilisés** pour l'accompagnement des publics fragiles, notamment dans le cadre du **Pacte de Solidarité Territorial**.



Plan Pauvreté

[suite]

Les engagements du socle commun aux départements

Prévenir les sorties non-accompagnées des jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)

- ◆ **Préserver le lien des sortants** : à travers la désignation d'une « personne ressource » identifiée par le jeune lui-même en amont de sa majorité ; et en redynamisant le relais associatif et la pair-aidance à La Réunion à travers notamment le réseau de l'Association



Départementale des Personnes Accueillies en Protection de l'Enfance (ADEPAPE).

- ◆ **Garantir l'accès à un logement stable et adapté** : avec un accompagnement au « savoir habiter ». Pour les jeunes qui n'ont pas encore de projet professionnel clair, il s'agit de les accompagner à la mise en place de projets de lieux de vie.
- ◆ **Construire des parcours d'insertion avec « droit à l'essai »** : l'engagement du Département a pour objectif de les accompagner dans leurs démarches d'insertion professionnelle tout en leur reconnaissant un droit à l'essai et en formalisant le partenariat avec le monde économique et de l'insertion.
- ◆ **Garantir l'accès aux droits et aux ressources, et aux soins** : repose sur un enjeu majeur de coordination des acteurs institutionnels. Le Département souhaite initier l'offre de coffre-fort numérique afin de garantir la conservation et l'accès aux documents à tous les jeunes.

Renforcer les compétences des travailleurs sociaux

- ◆ **Organiser le premier accueil social inconditionnel de proximité** : la mise en œuvre fait partie intégrante du Projet de Modernisation Territoriale du Département, qui a initié son déploiement sur 10 sites pilote en 2017. Le Département poursuivra l'organisation de cet accueil et le travail partenarial, avec comme objectif commun la mise en œuvre à terme d'un guichet social dématérialisé.

Plan Pauvreté

[suite]

- ◆ **Mettre en œuvre la démarche de référent de parcours** : poursuite de la démarche telle que définie dans le projet de Modernisation Territoriale, et en lien avec le référentiel national. L'expérimentation du dossier unique constituera une prochaine étape déterminante dans la cohérence et la fluidité des parcours.

Améliorer le service public de l'insertion

- ◆ **Réduire les délais d'orientation** : Le Département s'engage vis-à-vis des bénéficiaires du RSA à réduire les délais de leur orientation à un mois. Un investissement conséquent dans le progiciel métier et les agents d'insertion seront mobilisés sur un processus d'orientation optimisé avec un Contrat d'Engagement Réciproque simplifié et évolutif ;
- ◆ **Déployer la démarche d'accompagnement global des Bénéficiaires du RSA (BRSA)** : une aide à la création d'entreprise, avec un volet social spécifique, incluant un accompagnement global avec un coaching par domaines de compétences ; un parcours mobilité vers la métropole adapté en lien avec le CNARM, incluant la préparation de la mobilité en amont, et une continuité de l'accompagnement ; un parcours de formation à destination des publics BRSA les plus éloignés de l'emploi, avec des modules « sur mesure » de coaching/remobilisation ; les clauses d'insertion dans les marchés publics du Département.
- ◆ **Neutraliser les ressources des bénéficiaires du RSA en**

cumul d'activité : Le Département propose de répondre de façon innovante à la problématique des BRSA longue durée avec la mise en place de dispositifs incitatifs de cumul temporaire du RSA et des indemnités de formation ou une première reprise d'activité. Il s'agit de garantir une amélioration des revenus et un maintien des droits « connexes » le temps du parcours (de 6 mois, pour une formation qualifiante, à 36 mois pour une création d'activité).

Les engagements à l'initiative du territoire

Déployer une politique de prévention spécialisée pour les 18/25 ans : interventions d'éducateurs et de psychologues

Le déploiement de la politique de prévention spécialisée du Département a pour objectif de compléter le maillage territorial initié dans le cadre du Pacte de Solidarité Territorial (PST).

Sur 7 nouvelles communes, les quartiers en proie à un cumul de difficultés sociales bénéficieront de l'intervention d'éducateurs de rue et de psychologues en horaires décalés, afin de repérer les jeunes de 16 à 25 ans en situation de ruptures sociales et éducatives.

Plan Pauvreté

[suite]

Secteurs de la prévention spécialisée : Saint-Benoît (Bras Fusil, Beaufonds et Sainte-Anne), Salazie, Bras-Panon, Plaine des Palmistes, Cilaos, Saint-Pierre (Ravine-Blanche, Basse-Terre, Bois d'Oliviers) et Saint-Paul (Grande Fontaine, Savanna, Plaine Saint-Paul, Plateau Caillou).

Renforcer le soutien à la parentalité auprès des familles vulnérables

- ◆ **Offrir un soutien précoce à la parentalité sur la fenêtre des mille jours** : la politique de soutien repose sur un principe de prévention précoce, avec des séances à la carte autour des mille premiers jours (construction et la qualité du lien en particulier à destination des mères mineures et familles monoparentales).
- ◆ **Construire une offre globale d'espaces de « parentalité positive »** : ce sont des espaces où parents et enfants sont à même de créer et réinventer des relations interpersonnelles positives, dans des lieux comme les espaces de rencontres familiales labellisés.
- ◆ **Proposer des sessions de guidance parentale** : le Département souhaite étoffer son offre de soutien en proposant à 100 familles par an une session de guidance parentale en hébergement pendant une semaine de vacances.
- ◆ **Prévenir et mieux prendre en charge les enfants en cas de**

violences sexuelles / Interfamiliales dans le cadre d'un parcours : action à mener en partenariat avec les acteurs de santé et judiciaires.

Lutter contre le décrochage scolaire

L'engagement du Département dans la lutte contre le décrochage scolaire vise à agir précocement sur les collégiens « pré-décrocheurs », à travers l'extension du dispositif innovant expérimenté dans le Lycée Jean Perrin depuis 2015. Ce dispositif, baptisé le « collège des parents », a pour objectif de permettre à des parents sous-scolarisés et en situation de marginalisation, de bénéficier d'enseignements.

Fluidifier le parcours résidentiel et renforcer l'accompagnement des parents

Développer l'intermédiation locative pour les publics à faible revenu et généraliser les commissions de labellisation* en direction du public ayant un cumul de difficultés pour favoriser l'accès au logement autonome dans le parc social. Des mesures seront entreprises pour prévenir le risque d'expulsion locative et développer des actions d'accompagnement social liées au logement.

* Commissions ayant pour objet une analyse de la situation personnelle plus globale afin d'attribuer un logement.

Plan Pauvreté

[suite]

Accompagner l'aide alimentaire chez les familles les plus démunies

Cette démarche se traduirait par :

- ◆ la mise en place d'un dispositif d'accompagnement de proximité des familles pour capitaliser sur la dynamique d'« aller vers » initiée par la distribution de colis alimentaires dans les écarts de l'île depuis 2018. Le Département au-delà d'une aide alimentaire, proposera un accompagnement social de proximité itinérant aux personnes les plus démunies. Outil de repérage et de prévention primaire, cet accompagnement proposera des actions de sensibilisation à l'équilibre nutritionnel, à des initiations aux astuces de recyclage, etc. ;
- ◆ la mise en place des actions de transformation des produits et de lutte contre le gaspillage : le Département apportera son soutien aux opérations locales de transformation des aliments qui pourraient se faire à travers la création d'une structure d'économie solidaire permettant, notamment, d'optimiser les délais de collecte ;
- ◆ la création des « jardins de cocagne » : le Département souhaite initier une politique de développement durable ambitieuse à travers un appel à projets « jardins de cocagne » répartis sur l'île. Cette action combinera une approche environnementale avec des cultures maraichères Bio, une approche économique avec une offre d'emploi dans le cadre de Chantiers d'Insertion (ACI),

et une approche sociale avec l'accès direct à des produits sains pour les familles les plus démunies.

Mettre en place une politique d'insertion par le sport et la culture

Une réflexion approfondie serait engagée sur les leviers à mobiliser pour offrir aux publics jeunes la possibilité d'un parcours multidimensionnel dans des filières de la culture et du sport dans lesquelles ils pourront révéler et approfondir leurs talents et ainsi, en faire un tremplin d'insertion professionnelle. Il s'agira également d'inciter l'insertion par l'activité musicale en favorisant l'accès à l'offre d'enseignement artistique, au développement de la formation, etc. La musique, en tant que vecteur de confiance en soi et d'épanouissement personnel, est considérée comme un tremplin d'insertion de la jeunesse réunionnaise qui souhaite s'investir dans ce domaine. Cette initiative s'inscrit en conformité avec les orientations budgétaires 2019 du Département dans le domaine de la lutte contre la fracture culturelle.



ÉTUDE AGRI PÉI 2030

Un modèle agricole ambitieux construit avec les acteurs du monde agricole

Le modèle agricole réunionnais, assurant aujourd'hui une mission économique mais également sociale, culturelle, environnementale et d'aménagement du territoire, traverse une phase de transition marquée notamment par la fin des quotas sucriers, une évolution des pratiques, des modes de consommation et la nécessité de satisfaire toujours mieux localement, en qualité et en quantité, les besoins alimentaires de la population en pleine croissance (1 million d'habitants en 2037). C'est un secteur en pleine mutation, au centre de nombreux enjeux intéressant l'ensemble de la société réunionnaise.

La Collectivité départementale, compétente en matière d'aménagement foncier agricole et autorité de gestion du FEADER, inscrit son action aussi bien dans le cadre du PDRR 2014-2020 et ses fonctions d'autorité de gestion qu'au travers les priorités de sa mandature 2015-2021.

Il a été décidé de porter une réflexion sur le modèle agricole de demain

en se basant sur des fondamentaux : des exploitations créatrices d'emplois, assurant un revenu décent aux agriculteurs, permettant de nourrir les Réunionnais y compris les jeunes (restauration collective), préservant notre environnement et privilégiant les circuits courts.

Cette réflexion porte donc sur une évaluation du modèle agricole actuel et des politiques publiques menées en la matière afin de :

- ◆ construire une vision renouvelée de l'agriculture réunionnaise
- ◆ définir une politique de développement agricole à l'horizon 2030
- ◆ préparer le futur programme européen PDRR 2021-2027

Méthodologie et calendrier

Phase 1 : diagnostic - évaluation politiques publiques - année 2018

Fin octobre 2019

Synthèse des données : 60 acteurs mobilisés + rapports (portraits des filières, politiques publiques)

Phase 2 : orientations et objectifs

De janvier à mai 2019

2 séries d'ateliers (nord et sud) 60 acteurs mobilisés

Phase 3 : plan d'actions

De juin à septembre 2019

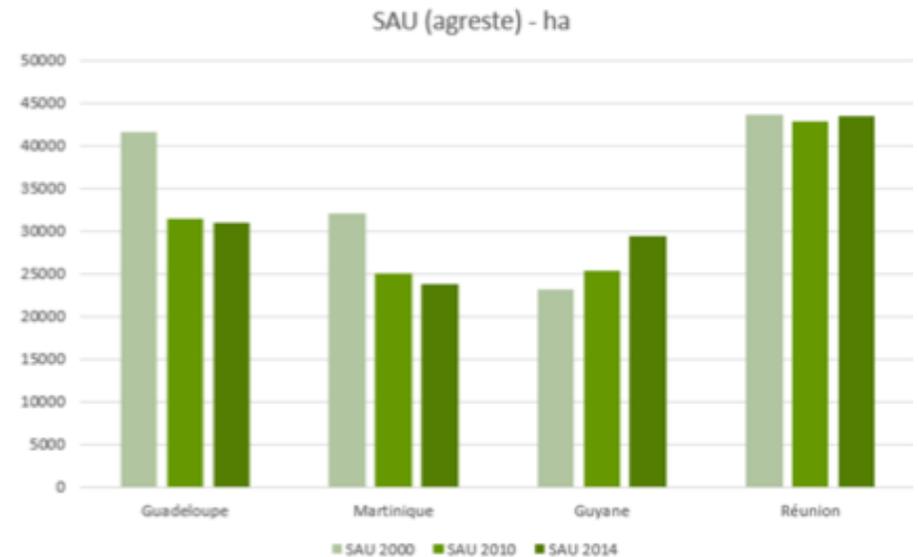
Étude Agri Péri 2030

[suite]

État des lieux : l'agriculture réunionnaise en quelques chiffres

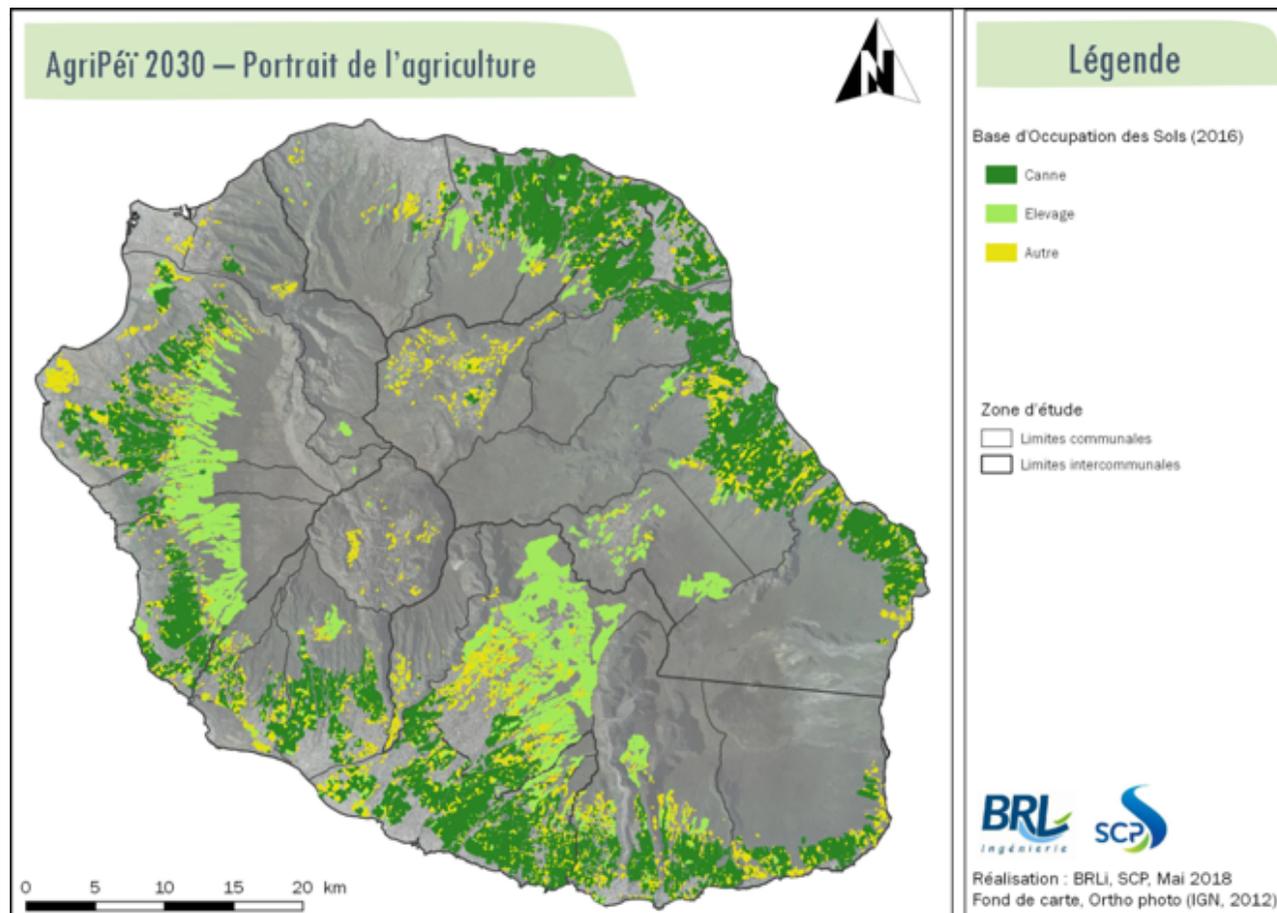
- ◆ 42 000 ha dont 58 % de canne à sucre
- ◆ 6,2 % de la population active soit 19 060 emplois
- ◆ 7 000 exploitations (surface moyenne 6 ha)
- ◆ Taux Couverture : 77 % (frais), 7 % (transformé) et 53 % (global)
- ◆ Résultat global = 219 M€ (194 M€ en 2014)
- ◆ Aides publiques (période 2014-2020) : environ 200 à 250 M€ / an FEADER + CPN = 510 M€ POSEI + CIOM = 940 M€

Une stabilisation de la surface agricole
16 000 ha irrigués (plus d'1/3 de la surface agricole utile).



Étude Agri Péi 2030

[suite]



Étude Agri Péi 2030

[suite]

La filière canne-sucre

Principaux chiffres :

- ◆ 22 000 ha
- ◆ 3 000 exploitations
- ◆ 11 800 emplois directs
- ◆ 1,8 million de tonnes de canne par an
- ◆ 200 000 tonnes de sucre (55 % sucre blanc - 45 % sucres spéciaux)
- ◆ Valorisation des sous produits (énergie, rhum, matière organique)



Organisation des productions

- ◆ Un industriel Tereos
- ◆ 90 % de la production de sucre exportée

Problématiques

- ◆ Dépendance aux aides publiques
- ◆ Faible valeur ajoutée pour les planteurs

La filière fruits et légumes

Principaux chiffres

- ◆ 100 000 tonnes produites par an (85 000 tonnes en 2007)
- ◆ 2 000 exploitations
- ◆ 5 580 ha (5 215 ha en 2000)
- ◆ Exportation 2 800 tonnes par an (1 900 tonnes en 2000)
- ◆ Taux de couverture 67 % (frais)

Organisation des productions

- ◆ Environ ¼ des productions en filière organisée

Problématiques

- ◆ Forte demande à l'export (fruits tropicaux)
- ◆ Déficit de produits transformés
- ◆ Des marges de progression dans la restauration collective

Étude Agri Péi 2030

[suite]

Les filières animales (bovins, lait, porcs, volailles, lapins, caprins, ovins, œufs)

Principaux chiffres de couverture en frais > 90 %

- ◆ Porcs : 100 %
- ◆ Volailles : 95 %
- ◆ Lapins : 100 %
- ◆ Œufs : 100 %

Organisation des productions

- ◆ Fortement maîtrisée par les coopératives (> 80 %)

Problématiques

- ◆ Concurrence accrue des viandes importées (ex : poulet congelé = 93 %)
- ◆ Déficit de produits transformés
- ◆ Des marges de progression dans la restauration collective

Autres productions

Horticulture

- ◆ 346 producteurs (40 en filière organisée)
- ◆ CA estimé: 45 M€

Vanille

- ◆ 180 producteurs (250 ha)
- ◆ 20 T de vanille verte (4 T de vanille noire) - 80 % de la production en sous bois

Miel

- ◆ 100 apiculteurs professionnels (sur 400)
- ◆ 210 T produit / Import 200 T

PAPAM

- ◆ Curcuma : 30 agriculteurs / 20 T / 27-28ha
- ◆ Géranium : 40 agriculteurs / 0,5 à 10 T d'huile essentielle / 40 ha
- ◆ Café : 28 agriculteurs / 1,23 T



Étude Agri Péi 2030

[suite]

Le BIO

1 % seulement de la SAU mais une réelle dynamique

- ◆ 234 exploitations (31 en 2007)
- ◆ Production (environ 1 500 T) dominée par les fruits et légumes (90 %)
- ◆ 41 % de la production de chou-chou en BIO
- ◆ Rôle important des organisations des producteurs (3/4 des légumes produits et 30 % des fruits)

Objectifs et orientations proposées

Les postulats suivants au sujet des fonctions de l'agriculture réunionnaise ont été définis avec les partenaires.

L'agriculture réunionnaise :

- ◆ permet de nourrir la population en couvrant plus de la moitié des besoins ;
- ◆ peut faire vivre ses agriculteurs mais pas toujours ;
- ◆ fournit un nombre d'emplois important à toutes les échelles de compétences ;

- ◆ permet l'existence d'un tissu social rural grâce à un modèle de partage des richesses ;
- ◆ participe à l'aménagement du territoire, du paysage et à la préservation du foncier ;
- ◆ participe à la préservation d'un territoire disposant d'une biodiversité exceptionnelle ;
- ◆ est le support d'une innovation locale.

L'agriculture réunionnaise de demain devra préserver voire consolider ces fonctions dans un esprit de toujours améliorer la qualité et l'accessibilité des produits et des pratiques.

Une stratégie déclinée en 4 grands objectifs

- ◆ Sécuriser et poursuivre le développement de l'économie agricole à travers la diversification des sources de revenu, la mise en valeur des productions locales et la conquête de nouveaux marchés
- ◆ Consolider le tissu social par la valorisation et le soutien aux métiers agricoles ainsi que le renforcement du lien entre les acteurs des productions agricoles, agro-alimentaires et les consommateurs
- ◆ Renforcer les capacités d'anticipation et d'adaptation du territoire aux évolutions environnementales et sanitaires de l'île et poursuivre la transition agro-écologique
- ◆ Préserver et valoriser le potentiel agricole des territoires et les aménités associées



Étude Agri Péi 2030

[suite]

Proposition de cibles / objectifs à atteindre

- ◆ **Protéger le foncier agricole et conquérir les terres en friches :** reprise de 2 000 à 3 000 ha de terres en friches ; maintien du potentiel surfacique de canne ; poursuite de l'aménagement et de l'irrigation des terrains productifs
- ◆ **Développer le potentiel de diversification :** +1 000 à 2 000 ha de diversification végétale dont 250 ha pour les productions export ; +750 ha pour les filières animales
- ◆ **Développer les outils de production et l'emploi :** +350 à 500 exploitations (500 à 1 000 emplois) ; maintien d'une taille d'exploitation de 6 ha ; +9 à 13 % de revenu moyen par exploitation
- ◆ **Préparer et assurer la transition agro-écologique :** +400 exploitations dans une démarche qualité environnementale (notamment bio) ; +1 500 ha concernés
- ◆ **Améliorer les taux de couverture des produits locaux :**
 - ◆ fruits et légumes (en frais) : atteindre 70 à 80 % à l'horizon 2030
 - ◆ viande (en frais) : atteindre 95 % en 2030
 - ◆ les produits durables et de qualité : atteindre 25 % en 2022
 - ◆ les productions bio : atteindre 10 % en 2022.

Principaux facteurs de réussite

Une intervention forte sur le foncier agricole (remise en culture de 2 à 3 000 ha de friches, aménagement du foncier, irrigation, PAEN, développement des groupements fonciers agricoles, etc.)

- ◆ Le maintien d'un potentiel surfacique de canne, pour assurer un modèle économique viable, et créer les conditions d'une évolution de la filière (expérimentation canne-énergie, etc.)
- ◆ La reprise des exploitations (70 % des agriculteurs > 40 ans, 30 installations de jeunes agriculteurs par an sur les 200 formés), impliquant une action sur la revalorisation des retraites agricoles
- ◆ Le développement de filières de diversification à forte valeur ajoutée (ex : ananas, PAPAM, etc.) et la poursuite de la segmentation des marchés
- ◆ Une stratégie de différenciation des productions réunionnaises (ex: labels spécifiques, IGP, etc.), des moyens logistiques, et de transformation relatifs aux enjeux de l'export et de couverture des besoins locaux (ex : restauration collective)
- ◆ Le développement et la mise à disposition d'itinéraires techniques, de R&D et d'outils au service de la transition agro-écologique.



INFORMATIONS

Direction de la Communication
Michèle Bénard • 0692 974 772
michele.benard@cg974.fr